

■ Homologation ECE-2206

Depuis 2003, la norme ECE-2205 est utilisée pour l'homologation des casques de moto en Europe. Après 18 ans de validité, il est devenu évident que cette norme devait être améliorée pour s'adapter aux nouveaux standards de casques. En effet, depuis 2003, les casques de moto ont été considérablement améliorés avec des attaches rapides, des EPS multi-densité, etc. D'autre part, certaines innovations sont apparues comme des arguments de vente, tels que le pare-soleil intégré ou les casques modulaires, par exemple.

Chez ARAI, nous nous sommes toujours focalisés sur la caractéristique la plus importante d'un casque : la protection du pilote. Nous avons toujours pensé qu'une homologation représente une capacité théorique minimum pour un casque et nous visons toujours l'amélioration pour lutter contre les accidents dans la vraie vie. C'est pourquoi nous cherchons constamment à améliorer, année après année, les performances de sécurité de nos casques.

En 2021, l'homologation ECE-2205 va « évoluer » vers la norme ECE-2206 afin de répondre aux nouveaux standards et d'augmenter la protection du pilote. Nous recherchons ces améliorations depuis 3 générations, et c'est ainsi que nous avons obtenu le premier casque au monde répondant à cette norme dès la mi-2021. Il y a 18 ans déjà, ARAI était le premier fabricant à avoir un casque homologué ECE-2205 et SNELL (RX-7GP). Cela montre une fois de plus qu'ARAI s'est toujours consacré à la protection des pilotes.

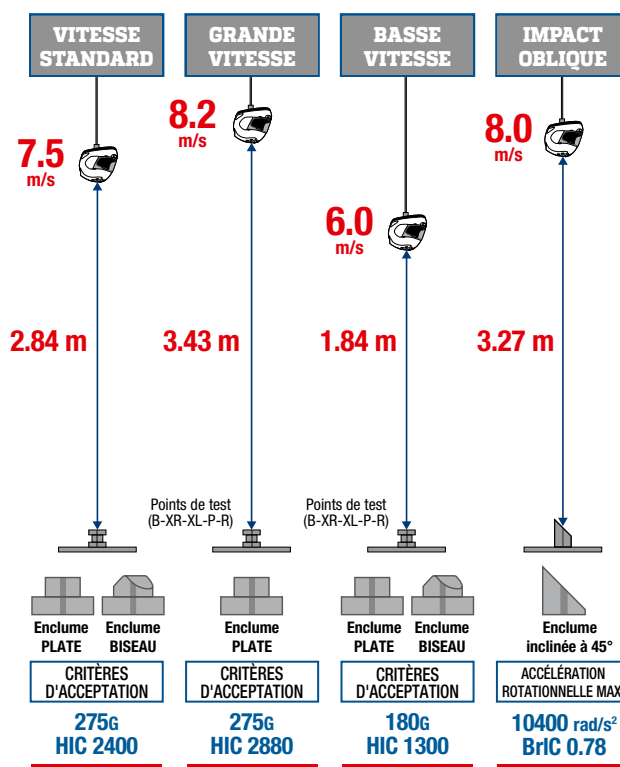
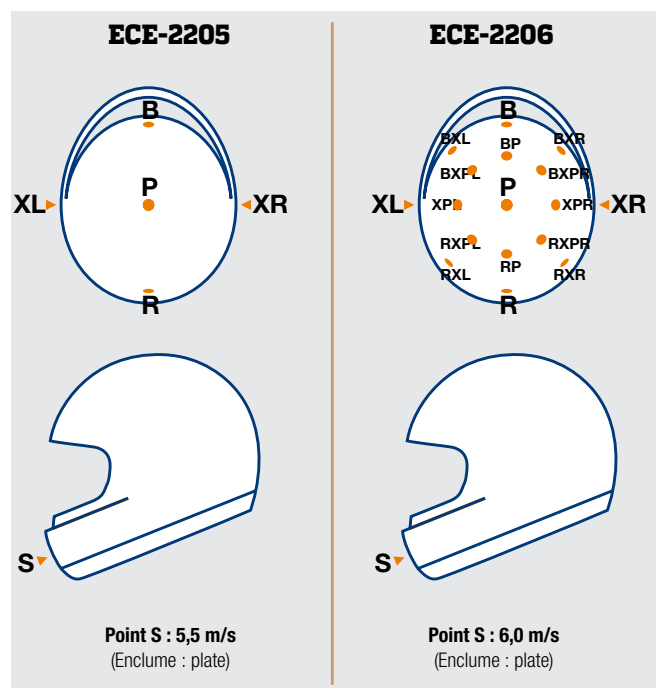


▶ Qu'est-ce qui va changer ?

L'homologation ECE-2206 est plus stricte, les casques étant soumis à des tests de collision supplémentaires, à de nouveaux points d'impact et à une plus grande diversité de vitesses et de surfaces d'impact.

- **Nouveaux points d'impact :** Ajout de 12 points d'impact, pour augmenter le nombre total de tests sur les casques et empêcher les fabricants de construire des casques en partant d'un nombre très limité de points d'impact. Chez ARAI, nous savons que les accidents sont imprévisibles.
- **Ajout de tests de vitesse :** Ajout de tests à grande et basse vitesse. L'énergie cinétique augmente proportionnellement avec la vitesse. Ainsi, ECE-2206 dépend davantage de la dispersion du choc. D'autre part, l'impact à faible vitesse est important pour que le revêtement EPS puisse absorber la majeure partie du choc lorsque la calotte externe n'est pas susceptible de se fissurer et de diviser l'énergie.

- **Ajout d'un test de choc oblique :** Ce test est le premier à prendre en compte les « chocs tangentiels » qui, à nos yeux, reflètent la caractéristique la plus importante d'un casque en termes de performance. Dès que le casque frappe l'enclume, le sens d'impact passe de vertical à horizontal. Avec une coque plus ronde et plus lisse, le casque rebondit, c'est l'une des raisons pour lesquelles ARAI s'est empressé d'adopter cette nouvelle réglementation : parce que l'accent est toujours mis sur la sécurité du pilote.



▶ Quand cela va-t-il changer ?

En raison de la pandémie, l'activation de cette nouvelle homologation est devenue un véritable défi pour plusieurs fabricants de casques. Mais il n'y a pas d'annonce officielle sur le changement du plan initial qui est :

- À partir de **juillet 2022**, il n'est plus possible d'approuver ou de prolonger selon la série ECE-2205.
- À partir de **juillet 2023**, il n'est plus permis d'utiliser les numéros d'agrément de la série ECE-2205.
- À partir de **janvier 2024**, la commercialisation de produits de la série ECE-2205 est interdite.

Tôt ou tard, tout le secteur de l'équipement et de l'accessoire moto devra s'adapter à cette nouvelle norme. ARAI démontre une nouvelle fois sa capacité à fabriquer les meilleurs casques au monde, en lançant le premier casque homologué ECE-2206 en 2021, disponible sur le marché avec 6 mois d'avance sur toute autre marque. D'ici 2022, ARAI sera en mesure de fournir 2 modèles homologués, avec l'objectif de commercialiser une gamme ECE-2206 complète d'ici 2024.



HOMOLOGUÉ
ECE 22-06

Ce logo indique les casques homologués
ECE 22-06 dans le catalogue